

DÉMATÉRIALISATION DE LA PRESCRIPTION PPAIP SUR IPRO360°

L'accès au module dématérialisé de prescription, depuis le réseau justice pour les CPIP et l'espace partenaire IPRO 360° pour les prestataires PPAIP, permet :

- De **sécuriser** les échanges de données et d'informations entre le CPIP et le prestataire PPAIP ;
- De **suivre les prescriptions** PPAIP en cours et les suites données ;
- De disposer de données facilitant **le pilotage et le suivi du dispositif**.

1 LE CPIP INITIALISE LA FICHE DE PRESCRIPTION

- Depuis la plateforme intranet IPRO 360°, le CPIP crée une fiche de prescription contenant les informations du bénéficiaire et les besoins identifiés. Ces fiches sont transmises au prestataire PPAIP mandaté pour le SPIP de rattachement.

2 LE PRESTATAIRE PPAIP REÇOIT LES PRESCRIPTIONS ET PROPOSE UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

- Le prestataire PPAIP reçoit une notification pour toute nouvelle prescription CPIP et peut la consulter depuis l'espace partenaire IPRO 360°.
- Après un entretien avec la PPSMJ, le prestataire PPAIP propose un programme d'accompagnement, via l'espace partenaire IPRO 360°. La prise en charge proposée est décrite et justifiée, elle peut comporter des temps individuels et/ou collectifs. Le nombre d'heures d'accompagnement associé est également indiqué par le prestataire PPAIP.

3 LE CPIP VALIDE LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

- Le CPIP peut valider ou refuser le programme d'accompagnement proposé par le prestataire PPAIP. En cas de refus, le CPIP peut indiquer en commentaire les modifications à apporter. Le prestataire PPAIP peut soumettre une nouvelle proposition à partir de la proposition initiale. Dès que la validation du CPIP est acquise, le prestataire débute l'accompagnement PPAIP.
- A tout moment du parcours, le prestataire PPAIP peut proposer une modification du contenu ou de la durée du programme d'accompagnement. Celle-ci est automatiquement transmise pour validation au CPIP.

4 LE PARTENAIRE RENSEIGNE LES HEURES EFFECTIVEMENT RÉALISÉES

- Au terme du parcours ou en cas d'abandon du parcours par le bénéficiaire, le prestataire PPAIP renseigne depuis l'espace partenaire, les heures PPAIP réalisées par la personne accompagnée. Le prestataire PPAIP peut y ajouter un commentaire.

5 LE CPIP VALIDE LA FIN DU DISPOSITIF

- Au termes du parcours ou en cas d'abandon du parcours par le bénéficiaire, et une fois les heures réalisées renseignées, le CPIP valide la fin du parcours.

6 FONCTIONNALITÉS COMPLÉMENTAIRES

- Une extraction d'un tableau de bord contenant toutes les informations nécessaires au suivi et au pilotage du PPAIP est disponible depuis octobre 2024, sur le périmètre suivant : prescriptions en attente, personnes bénéficiant d'un parcours PPAIP en cours, nombre d'heures réalisées, etc.
- Le dossier professionnel IPRO 360° permet depuis 2025, le dépôt des synthèses, bilans et documents réalisés pendant l'accompagnement PPAIP.
- La synthèse du diagnostic socio-professionnel à l'entrée en détention est disponible dans le dossier professionnel IPRO 360° à partir de 2025.

Retour à l'accueil **IPRO 360°** Hana IBN-EL-KARAA V13.1.1

Accueil > Mes fiches de liaison > Nouvelle fiche de liaison

Nouvelle fiche de liaison

Pôle emploi

Initialisation

Partenaire destinataire * [dropdown] Date initialisation formulaire 15/02/2024

Conseiller partenaire [dropdown] **Sélectionner le conseiller partenaire +**

Information PPSMJ

PPSMJ Concernée [dropdown] **Sélectionner la PPSMJ +**

Commune de sortie [dropdown] Département de sortie [dropdown]

La personne est-elle détentrice d'un document d'identité (dont titre de séjour)?
☐ Oui ☐ Non ☐ En cours d'instruction ☐ Ne sait pas

La personne est-elle détentrice d'un permis de conduire (permis B)?
☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Sélection de la PPSMJ (Établissement)
 Rechercher [input type="text"] [Rechercher]
 Accès PPSMJ à afficher [dropdown] [Afficher] [Masquer]

Date de fin d'accompagnement prévisionnelle 13/03/2024 [calendar] Projet de sortie pouvant débiter à compter de : 15/03/2024 [calendar]

Date à compter de laquelle la personne pourra effectuer des ateliers à l'extérieur 18/03/2024 [calendar]

Existe-t-il des projets professionnels non réalisables pour la personne (lieux, secteur)?
☐ Oui ☒ Non ☐ Ne sait pas

Précisez [text area]

Quels sont les besoins d'accompagnement identifiés?
☒ Formation professionnelle
☐ Emploi
☐ Scolarité
☐ Autre
 Précisez [text area]

Autres précisions liées strictement à l'insertion socioprofessionnelle [text area]

Une orientation vers le PPAIP est-elle en cours? *
☐ Oui ☐ Non
☐ Programmée
☐ Ne sait pas

Écran d'une nouvelle fiche de prescription, initiée par le CPIP

IPRO 360° Nom de l'utilisateur

Mes fiches de liaison Ma fiche partenaire

Accueil > Fiche de Melier Adele

Fiche PPSMJ

Melier Adele

- Synthèse de la fiche
- Informations PPSMJ
- Dispositif d'accompagnement
- Suivi des heures

Information PPSMJ **Voir le détail**

Date de naissance JJ/MM/AAAA JJ/MM/AAAA Établissement Nom de l'établissement
 CPIP référent Paul Dupont Mail du CPIP paul.dupont@email.com

Dispositif d'accompagnement **Voir le détail**

Programme proposé Individuel et collectif Nombre d'heures en programme individuel 18h
 Nombre d'heures en programme collectif 11h

Suivi des heures **Voir le détail**

Nb d'heures individuelles

24 Total
 Validées 18h
 Restantes 2h

Nb d'heures collectives

24 Total
 Validées 18h
 Restantes 2h

Étapes

- ✓ Création de la fiche par le SPIP
- ✓ Je propose un dispositif d'accompagnement
- ✓ Validation du parcours d'accompagnement par le SPIP
- J'ajoute les heures réalisées pendant le parcours
- Validation de la fin du dispositif par le SPIP
- Fiche finalisée

Écran d'une prescription réalisée avec un prestataire PPAIP